

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 février 2018

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique (arrivé à 19h10 au point n° 1), Maires-Adjointes.

Mmes et MM. WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, LIENHARDT Jacqueline, MIESCH Liliane, BRUCKER Stéphane, STEIN Véronique, EGGERMANN Nathalie, HAAS Ludovic, SCHLUR Anne-Catherine, KOENIG Jean-Louis, BAILLY Jean-Claude, BURGER Lourdes et KLEIN Renée.

Membres absents excusés : Mmes et MM. EISENMANN Etienne (procuration HAASSER Mireille), BACH Frédéric (procuration à AMBOS Danièle), HUCK Daniel, ERNEWEIN Arnaud (procuration à LIENHARDT Jacqueline) et ELCHINGER Thibaut (procuration à EGGERMANN Nathalie).

Membre absent non excusé : Mme MARTIN Yvonne.

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1^{er} février 2018 et affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, Mme LIENHARDT Jacqueline est désignée comme secrétaire de séance pour la réunion du 7 février 2018.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à celui-ci, en raison de l'urgence des décisions à prendre :

- ◆ Autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget – Acquisition de deux abris de jardin,
- ◆ Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le Maire propose également de traiter le point n° 13 de l'ordre du jour « Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) » immédiatement après le point n° 3, en raison de la présence de M. KREBS Guy, technicien de l'ONF, qui pourra fournir les explications utiles au Conseil Municipal. Les conseillers présents n'y voient pas d'objection.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 001/2018 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 et de la séance du 19 décembre 2017.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 décembre 2017 ainsi que celui de la séance du 19 décembre 2017 dans les formes et rédaction proposées, puis procède à leur signature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 002/2018 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2018 - Forêt communale de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) et des travaux patrimoniaux (travaux sur limites et parcellaires, de plantation et régénération, sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier et d'infrastructure) élaboré par l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale de Soufflenheim pour l'exercice 2018,

- Après avoir entendu les explications détaillées de M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De donner son accord de principe quant aux travaux proposés et prévus pour l'exercice 2018,
- 2) D'approuver le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes se soldant par un total net prévisionnel de 38.680,00 € HT pour un volume de 1.668,00 m³ de bois façonnés et de 25.060,00 € HT pour un volume de 2.131,00 m³ de coupes en vente sur pied,
- 3) D'approuver le programme des travaux patrimoniaux qui est estimé à 63.429,00 € HT pour l'année 2018,
- 4) D'autoriser le Maire à signer et à approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation des travaux dans la limite des crédits qui seront ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2018 (annexe de la forêt).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 003/2018 ◆ Approbation de l'état d'assiette des coupes 2019 en vue de la prochaine campagne de martelage en forêt communale de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu la proposition de coupes à marteler en 2019 transmise par l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale,

- Après avoir entendu les explications détaillées de M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver la proposition d'état d'assiette susvisée,
- 2) D'autoriser le Maire à signer toute pièce en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 004/2018 ◆ Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 042/2013 du 27 mars 2013 décidant du renouvellement de l'adhésion de la Commune à la certification forestière PEFC pour 5 ans,

- Après avoir entendu les explications du Maire et de M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
 décide :

- 1) De renouveler pour une durée de 5 ans (avec reconduction tacite) son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC Alsace (Programme Européen des Forêts Certifiées) pour les bois issus de la forêt communale, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC,
- 2) D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la Commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée,
- 3) De prévoir chaque année les crédits nécessaires lors de l'établissement du Budget Primitif Annexe de la Forêt.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 005/2018 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,
- Délibérant sur le compte administratif 2017 du budget annexe de la forêt dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,
- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion du percepteur,
- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2017 du budget annexe de la forêt au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- Après vote à mains levées dont le résultat était :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions	Total
Annexe de la forêt	Fonctionnement	24	24	0	0	24

1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2017 du service annexe de la forêt, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonctionnement	Dépenses	288 951,40	98 282,29	0,00
	Déficit reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement:	288 951,40	98 282,29	0,00
	Recettes	91 170,00	105 810,71	0,00
	Excédent reporté n-1	197 781,40	197 781,40	0,00
	Total recettes de fonctionnement:	288 951,40	303 592,11	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	205 309,82	0,00
Investissement	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Déficit reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement:	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
	Excédent reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement:	0,00	0,00	0,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	Cumul dépenses	288 951,40	98 282,29	0,00
	Cumul recettes	288 951,40	303 592,11	0,00
	Solde des cumuls	0,00	205 309,82	0,00
	Résultat de clôture	0,00	205 309,82	0,00

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Constate au niveau du compte administratif 2017 du budget annexe de la forêt un excédent de clôture de 205.309,82 Euros,
- 4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,
- 5) Approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe de la forêt tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 006/2018 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à mains levées unanime,
- decide :

1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2018, comme suit :

Résultats constatés	
Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 528,42 €uros
Excédent de fonctionnement reporté	197 781,40 €uros
Excédent de fonctionnement de clôture 2017	205 309,82 €uros
Excédent/déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €uros
Excédent/déficit d'investissement reporté	0,00 €uros
Excédent/déficit d'investissement de clôture 2017	0,00 €uros
Excédent de clôture cumulé	205 309,82 €uros

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en Euros
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Ex cédent de fonctionnement reporté	Recette	205 309,82
Investissement	001	Ex cédent/déficit d'investissement reporté	-	0,00
	1068	Ex cédent capitalisé	-	0,00
				205 309,82



N° 007/2018 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,
- Délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,
- Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion du percepteur,
- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2017 de la commune au niveau des chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement (avec définition des opérations),
- Après votes à mains levées dont le résultat était de :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions
Budget Principal	Fonctionnement	24	24	0	0
Budget Principal	Investissement	24	24	0	0

1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonctionnement	Dépenses	4 350 004,46	3 696 942,41	0,00
	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement:	4 350 004,46	3 696 942,41	0,00
	Recettes	4 035 335,00	4 031 132,15	0,00
	Ex cédent reporté	314 669,46	314 669,46	0,00
	Total recettes de fonctionnement:	4 350 004,46	4 345 801,61	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	648 859,20	0,00
Investissement	Dépenses	1 996 352,92	1 168 976,40	825 027,43
	Déficit reporté	290 460,51	290 460,51	0,00
	Total dépenses d'investissement:	2 286 813,43	1 459 436,91	825 027,43
	Recettes	2 286 813,43	1 000 918,87	858 030,00
	Ex cédent reporté	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement:	2 286 813,43	1 000 918,87	858 030,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	-458 518,04	33 002,57
Résultat global	Cumul dépenses	6 636 817,89	5 156 379,32	825 027,43
	Cumul recettes	6 636 817,89	5 346 720,48	858 030,00
	Solde des cumuls	0,00	190 341,16	33 002,57
	Résultat global	0,00	190 341,16	33 002,57

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Constate au niveau du compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 un excédent de clôture de 190.341,16 Euros et un excédent de 33.002,57 Euros en ce qui concerne les restes à réaliser,

4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,

5) Approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal de la commune tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



N° 008/2018 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2018, comme suit :

Résultats constatés

Ex cédent de fonctionnement de l'exercice	334 189,74 Euros
Ex cédent de fonctionnement reporté	314 669,46 Euros
Ex cédent de fonctionnement de clôture 2017	648 859,20 Euros
Déficit d'investissement de l'exercice	-168 057,53 Euros
Déficit d'investissement reporté	-290 460,51 Euros
Déficit d'investissement de clôture 2017	-458 518,04 Euros
Excédent de clôture cumulé	190 341,16 Euros

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en Euros
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	223 343,73
Investissement	001	Déficit d'investissement reporté	Dépense	-458 518,04
	1068	Excédent capitalisé	Recette	425 515,47
				190 341,16

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 009/2018 ◆ Désignation de membres du Conseil Municipal au Comité Directeur de l'OMACLS (Office Municipal pour l'Animation, la Culture et les Loisirs de Soufflenheim).

Le Conseil Municipal,

- Vu le transfert de l'Office de Tourisme de Soufflenheim à la Communauté de Communes du Pays Rhénan,
- Vu la création de l'OMACLS (Office Municipal pour l'Animation, la Culture et les Loisirs de Soufflenheim), association qui aura pour but d'animer, développer et coordonner les différentes activités culturelles, sociales, artistiques, sportives et de loisirs de la Ville de Soufflenheim et aura pour mission l'organisation de manifestations culturelles, à caractère artistique, sportif et social (salons, théâtres, concerts, expositions etc...),
- Considérant que le Maire est membre de droit de cette association,
- Après appel à candidatures,
- Après vote à bulletin secret dont le résultat se détaille comme suit (25 votants) : 22 voix pour Mme AMBOS Danièle, 23 voix pour M. MEYER Albert, 24 voix pour M. HAAS Ludovic, 19 voix pour M. BRUCKER Stéphane et 6 voix pour M. BAILLY Jean-Claude,

décide à la majorité absolue :

- 1) De nommer Mme AMBOS Danièle, M. MEYER Albert, M. HAAS Ludovic et M. BRUCKER Stéphane au Comité Directeur de l'OMACLS.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 010/2018 ◆ Acquisition de la maison anciennement Messner sise Rue du Marché.

Le Conseil Municipal,

- Vu la possibilité pour la Commune d'acquérir deux terrains formant l'ancienne propriété Messner sise 16, rue du Marché,
- Vu l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin en date du 18 janvier 2018 autorisant le Grand Séminaire de Strasbourg à vendre les terrains en question à la Commune de Soufflenheim,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

décide à la majorité absolue :

- 1) D'acquérir les terrains cadastrés en section 2, parcelles n° 26 et 168, d'une superficie respective de 20,76 ares (terrain) et de 5,22 ares (maison), appartenant au Grand Séminaire de Strasbourg au prix de 82.000,00 Euros,
- 2) De charger Maître METZ, Notaire à Roeschwoog, de l'établissement de l'acte de vente et de prendre en charge les frais de notaire y relatifs,
- 3) D'autoriser le Maire à signer cet acte de vente ainsi que toutes pièces y relatives, au nom de la Commune,
- 4) De prévoir la dépense lors de l'établissement du Budget Primitif 2018 de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 011/2018 ◆ Acquisition de terrains appartenant à l'Union Evangélique d'Eglises Baptistes de France.

Le Conseil Municipal,

- Vu la possibilité pour la Commune d'acquérir trois terrains appartenant à l'Union Evangélique d'Eglises Baptistes de France,
- Vu l'accord de cession signé par le représentant de cet organisme,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 22 voix pour et 3 abstentions,

décide à la majorité absolue :

- 1) D'acquérir les terrains détaillés ci-dessous appartenant à l'Union Evangélique d'Eglises Baptistes de France ayant son siège à 75007 Paris, 72 rue de Sèvres, représentée par M. HUSER Thierry demeurant à 68000 Colmar, 18 rue Wilson :

Section	Parcelle	Lieudit	Nb d'ares	Prix à l'are	Total en €
19	51	Niedermatten	3,67	45,00	165,15
19	56	Niedermatten	11,96	45,00	538,20
19	87	Niedermatten	7,34	45,00	330,30
					1 033,65

- 2) De charger Maître METZ, Notaire à Roeschwoog, de l'établissement de l'acte de vente et de prendre en charge les frais de notaire y relatifs,
- 3) D'autoriser le Maire à signer cet acte de vente ainsi que toutes pièces y relatives, au nom de la Commune,
- 4) De prévoir la dépense lors de l'établissement du Budget Primitif 2018 de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 012/2018 ◆ Modification de la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017 - Acquisition de terrains formant un chemin privé Rue Niederfeld et autorisation d'installation de réseaux.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017 décidant notamment de l'acquisition de terrains formant un chemin privé Rue Niederfeld appartenant aux conjoints Ernwein,
- Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la première décision de la délibération précitée et que seule la partie inférieure des trois parcelles divisées est concernée par l'acquisition à l'euro symbolique,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De modifier la première décision de la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017 et de la remplacer par la décision suivante :
 - ◆ D'acquérir les terrains détaillés ci-dessous à l'euro symbolique :

Section	Parcelle	Lieudit	Nb d'ares	Propriétaire(s)
17	199/58	Auf den Schliessenbach	0,48	Mme ERNEWEIN née MULLER Richarde
17	201/60	Auf den Schliessenbach	0,15	M. ERNEWEIN Eric, M. ERNEWEIN Christophe et Mme ERNEWEIN Sylvie (chacun 1/3)
17	203/61	Auf den Schliessenbach	0,15	
			0,78	

2) De maintenir tous les autres termes de la délibération précitée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 013/2018 ◆ Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord – Département du Bas-Rhin.

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- ◆ les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
- ◆ les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département,
- ◆ les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- ◆ Accompagner l'industrie de demain,
- ◆ Développer le thermalisme et le tourisme,
- ◆ Faire de la culture un réel levier d'attractivité,
- ◆ Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi,
- ◆ Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes,
- ◆ Adapter le territoire à l'avancée en âge,
- ◆ Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré,
 - Vu le Code Général des collectivités locales,
 - Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017,
 - Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord,
 - Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin,
 - Après, discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

1) D'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- ◆ les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
- ◆ les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,
- ◆ les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

2) D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante,

3) De charger le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 014/2018 ◆ Travaux d'investissement 2018 – Approbation du projet susceptible de bénéficier de la DETR.

Le Conseil Municipal,

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financement des projets susceptibles de bénéficier de la DETR 2018,
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'approuver le projet d'investissement détaillé ci-dessous susceptible de bénéficier de la DETR 2018 ainsi que son plan de financement prévisionnel :

Projet d'investissement susceptible de bénéficier de la DETR 2018 et son plan de financement prévisionnel

Projets	Coût prévisionnel des travaux (en € HT)	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement (en € HT)	Part prévisionnelle de financement
Aménagement d'une bibliothèque et d'une salle à vocation culturelle	222 600,00 €	- Autofinancement	66 780,00 €	30,00%
		- DETR	155 820,00 €	70,00%
			222 600,00 €	100,00%

2) De charger le Maire de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ledit projet et de l'autoriser à signer toute pièce en relation avec ce dossier, au nom de la Commune,

3) De prévoir le financement de ce projet au Budget Primitif 2018 de la Commune.



N° 015/2018 ◆ Signature de l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 007/2013 du 23 janvier 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la convention de gestion du service public animale avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau et l'Association Société Protectrice des Animaux de Haguenau et Environs pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017,

- Vu le transfert de la convention à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Haguenau prolongeant d'un an la convention de gestion du service public de fourrière animale, soit jusqu'au 31 décembre 2018,

- Vu le projet d'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'approuver l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau tel que présenté,

2) D'autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document y relatif, au nom de la Commune.



N° 016/2018 ◆ Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2018.

Le Conseil Municipal,

- Considérant que suite à la refonte de certains cadres d'emplois en 2017 et aux reclassements qui s'en sont suivis, un certain nombre d'agents remplissent les conditions d'ancienneté requises et peuvent prétendre à un avancement de grade en 2018,

- Sur proposition du Maire,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De créer les postes suivants à compter du 1^{er} mars 2018 :

◆ Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}) (concerne Mme JAECK Raymonde actuellement au grade d'adjoint technique),

◆ Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35^{ème}) (concerne Mme SCHMITT Suzanne actuellement au grade d'adjoint technique),

◆ Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) (concerne M. FREIBURGER Serge et Mme MAESANO Nabbila actuellement au grade d'adjoint technique),

◆ Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) (concerne M. MARY François actuellement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe),

◆ Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) (concerne Mme AMBOS Christine et Mme UYSAL Laure actuellement au grade d'adjoint administratif),

◆ Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (34/35^{ème}) (concerne Mme SCHMITTER Blandine actuellement au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe).

2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier, au nom de la Commune.

3) De mettre à jour le tableau des emplois communaux.



N° 017/2018 ◆ Signature d'une convention de mise à disposition de personnel technique au Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en référence à la délibération n° 1628 du 9 janvier 1979, la commune récupérait 60% du salaire et des charges patronales de l'agent qui s'occupait du gardiennage et de l'entretien du Gymnase, auprès du Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES).

Ce système de récupération avait été abandonné en 2014 lorsque le SICES a recruté un agent sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat qui arrive à terme le 31 janvier 2018 et qui ne pourra être reconduit.

Il propose, par conséquent, de revenir vers l'ancien système de récupération qui pourrait se faire de la manière suivante :

- La Commune de Soufflenheim met à la disposition du Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs de manière permanente et continue un agent de ses services techniques qui sera chargé des travaux de gardiennage, entretien intérieur et extérieur du gymnase ainsi que du plateau d'évolution.

- L'agent chargé de cette mission travaillera pour le compte du SICES à raison de 17,50 heures par semaine, correspondant à 50% d'un

agent à temps plein.

- Le SICES participera à hauteur de 50% du coût annuel d'un poste d'adjoint technique, échelon 1 (base indiciaire + charges patronales).
- Un décompte sera établi par la Commune de Soufflenheim au début du mois de décembre de chaque année basé sur les paramètres suivants :

Emploi/grade de référence	Echelon	Indice de rémunération de référence	Valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale	Nombre de mois pris en compte	Charges sociales patronales
Adjoint technique	Echelon 1	Indices Brut/majoré correspondant à l'échelon au 01/12 de l'année d'encaissement	Connu au 01/12 de l'année d'encaissement	Proportionnellement à la présence effective de l'agent	Le pourcentage des charges connu au 01/12

- Une convention de mise à disposition reprenant les critères précités, sera signée entre la Commune de Soufflenheim et le Président du SICES.
- Le Maire est autorisé à signer la convention au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu les explications détaillées fournies par le Maire,
- Vu la délibération concordante du SICES n° 04/2018 du 24 janvier 2018,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver la mise à disposition d'un agent de la Commune de Soufflenheim au Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES) à compter du 1er février 2018 dans les conditions détaillées ci-dessus,
- 2) D'autoriser Mme HAASSER Mireille, Adjointe au Maire, à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les conventions de mise à disposition à venir chaque fois que nécessaire lorsque le personnel mis à la disposition du SICES changera, et de l'autoriser également à signer toutes pièces relatives à ce dossier, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 018/2018 ◆ Publication de la liste des marchés publics conclus en 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2017 (application de l'article 133 du Code des Marchés Publics) qui a été arrêtée comme suit :

COMMUNE DE SOUFFLENHEIM / ETAT DES MARCHES CONCLUS EN 2017			
FOURNITURES			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99€ ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
16/03/2017	CATRA 67	67170 BRUMATH	Achat d'une camionnette benne de 3,5 tonnes pour les services techniques
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 208 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 209 000,00 € ht et plus			
NEANT			
SERVICES			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 208 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 209 000,00 € ht et plus			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
03/08/2017	ASSOCIATION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX (AGES)	67000 STRASBOURG	Concession de Service Public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation des services Enfance - Accueil N'ap, péri et extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans
TRAVAUX			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99 € ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
26/01/2017	MORGENTHALER	67620 SOUFFLENHEIM	Remplacement de la chaudière gaz du bâtiment 2 de l'Ecole Élémentaire Louis Cazeaux
03/08/2017	EPSL	67380 LINGOLSHEIM	Remplacement de la main courante du terrain d'honneur de football et mise en place de 3 abris de touche
12/12/2017	DECON TAIR	67118 GEISPOLSHEIM-GARE	Travaux de désamiantage et de démolition de la maison anciennement Dona Maria située 39 Grand'Rue
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 5 224 999,99 € ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
09/06/2017	SATER	67620 SOUFFLENHEIM	Aménagement de la rue de Drusenheim - phases 1 et 2 Lot 1 : Voirie
22/05/2017	FRITZ ELECTRICITE	67470 NIEDERROEDERN	Aménagement de la rue de Drusenheim - phases 1 et 2 Lot 2 : Eclairage public
Marchés conclus - Tranche 5 225 000,00 € ht et plus			
NEANT			

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 019/2018 ◆ Autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget – Acquisition de deux abris de jardin.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit qu'avant le vote du budget, l'exécutif est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider ou mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette,
 - Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MULLER Patrick, Adjoint au Maire,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 24 voix pour et 1 abstention,
- décide :

1) D'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme détaillé ci-dessous :

- ◆ Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 1.662.480,91 Euros, soit au maximum 25% = 415.620.22 Euros.
- ◆ Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Sens	Compte	Opération	Fonction	Détail	Montant en Euros
Section d'investissement					
D	2128	293	824	Acquisition de 2 abris de jardin p/jardins familiaux suite sinistre	6 810,00
Total dépenses					6 810,00

2) De prévoir les crédits correspondants lors de l'établissement du Budget Primitif 2018 de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 020/2018 ◆ Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal,

- Vu la proposition d'adhésion de la Fondation du Patrimoine par courrier en date du 22 janvier 2018,
 - Considérant que la Fondation du Patrimoine est susceptible d'accompagner la commune dans des projets de sauvegarde du patrimoine tels que lieux de culte, véhicules anciens, sites naturels fragiles, maisons à colombages, statues et fontaines et d'apporter ses outils et son savoir-faire pour trouver des financements,
 - Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) D'adhérer à la Fondation du Patrimoine à compter de l'année 2018,
- 2) De verser la cotisation annuelle qui s'élève actuellement à 300,00 Euros pour une commune de notre taille,
- 3) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune,
- 4) De prévoir la dépense à l'article 6281 lors de l'établissement du Budget Primitif 2018 de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 021/2018 ◆ Divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ◆ Depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
12/12/2017	DECONTAIR - Geispolsheim-Gare	Travaux de désamiantage et de démolition de la maison anciennement Dona Maria sise 39 Grand'Rue	36 756,00
12/12/2017	BURGY - Eschau	Travaux de terrassement pour l'aménagement d'un parking au 39 Grand'Rue	20 280,00
02/01/2018	FRITZ ELECTRICITE - Niederroedern	Maintenance du réseau d'éclairage public (accord-cadre)	87 236,23
03/01/2018	ALLIANCE AUTOMOBILES - Haguenau	Acquisition d'un véhicule pour la police municipale	23 983,76

- ◆ L'Inspecteur Académique vient de nous informer qu'une suppression de poste est envisagée à l'école maternelle Jacques Prévert pour la rentrée de septembre 2018 en raison de la baisse des effectifs.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 22h50.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 février 2018 comporte les délibérations n° 001/2018 à 021/2018 :

- N° 001/2018 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 et de la séance du 19 décembre 2017.
- N° 002/2018 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2018 - Forêt communale de Soufflenheim.
- N° 003/2018 ◆ Approbation de l'état d'assiette des coupes 2019 en vue de la prochaine campagne de martelage en forêt communale de Soufflenheim.
- N° 004/2018 ◆ Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).
- N° 005/2018 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Forêt.
- N° 006/2018 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- N° 007/2018 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal de la Commune.
- N° 008/2018 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2017.

- N° 009/2018 ◆ Désignation de membres du Conseil Municipal au Comité Directeur de l'OMACLS (Office Municipal pour l'Animation, la Culture et les Loisirs de Soufflenheim).
- N° 010/2018 ◆ Acquisition de la maison anciennement Messner sise Rue du Marché.
- N° 011/2018 ◆ Acquisition de terrains appartenant à l'Union Evangélique d'Eglises Baptistes de France.
- N° 012/2018 ◆ Modification de la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017 - Acquisition de terrains formant un chemin privé Rue Niederfeld et autorisation d'installation de réseaux.
- N° 013/2018 ◆ Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord – Département du Bas-Rhin.
- N° 014/2018 ◆ Travaux d'investissement 2018 – Approbation du projet susceptible de bénéficier de la DETR.
- N° 015/2018 ◆ Signature de l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
- N° 016/2018 ◆ Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2018.
- N° 017/2018 ◆ Signature d'une convention de mise à disposition de personnel technique au Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES).
- N° 018/2018 ◆ Publication de la liste des marchés publics conclus en 2017.
- N° 019/2018 ◆ Autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget – Acquisition de deux abris de jardin,
- N° 020/2018 ◆ Adhésion à la Fondation du Patrimoine.
- N° 021/2018 ◆ Divers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆